



Convocation devant le Juge d'application des peines.

Par **Cobac18**, le **30/09/2022** à **16:57**

Bonjour,

J'ai été condamné par jugement le 19 Octobre 2021.

Le jugement en appel du 24 Février 2022 n'a rien modifié.

Condamnation : 18 mois dont 6 mois en probatoire .

À ce jour je n'ai reçu aucune convocation au Juge d'application des peines. Cela fait 7 mois.

Le JAP ainsi que le PIPS n'a aucune information à mon dossier.

Que dois-je faire ?

Il y a t il "vice de procédure " ?

Merci